



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 2 avril 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;
C.C.L.L : GROLEAU Colette ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;
Mandataires : DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

Objet : Marché de transport des déchets excédentaires de l'usine d'incinération

MARCHE DE TRANSPORT DES DECHETS EXCEDENTAIRES DE L'USINE D'INCINERATION

Rapporteur : Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-Président

Dans le cadre du marché global de performance sur l'usine d'incinération n°17-105, le titulaire est tenu d'accueillir sur le site tous les déchets collectés, même s'il n'est pas en mesure de les incinérer. Les opérations de chargement, transport et traitement des déchets qui ne pourront être traitées sont cependant à la charge du SYBERT.

Les déchets excédentaires seront traités par les unités voisines dans le cadre de la convention de coopération régionale entre les syndicats franc-comtois.

Afin d'assurer le transport des déchets qui ne pourraient être traités sur l'UVE, il convient de lancer une consultation afin de disposer de prestataires en charge du rechargement sur le quai de l'UVE d'une part et du transport vers une unité de traitement désignée par le SYBERT, d'autre part.

De fait, la consultation sera lancée selon la procédure des appels d'offres ouverts et ne comprendra deux lots :

- Lot 1 : rechargement des déchets excédentaires
- Lot 2 : transport des déchets excédentaires

Pour être en cohérence avec le MGP d'exploitation de l'UVE, la durée de ce marché sera de 3 ans maximum (2019-2021) ; ainsi, la durée du marché sera d'un an à compter de la notification, renouvelable deux fois une année.

Le marché est estimé à 1 € HT par an sur chacun des lots (montant minimum pour publier un avis d'appel public à la concurrence) ; en effet, le SYBERT espère ne pas avoir à mobiliser ces marchés, dans une hypothèse de fonctionnement conforme de l'usine avec un ou deux fours. De fait, il s'agira d'un marché à bons de commande sans minimum, ni maximum.

A la majorité, le Comité Syndical autorise Madame la Présidente ou son représentant à lancer une nouvelle consultation pour le rechargement et le transport des déchets excédentaires de l'usine d'incinération selon les termes ci-dessus et à signer les marchés correspondants.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT

Rapport adopté à la majorité

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

